



# L'ALIÉNÉ

FÉVRIER 2020 - N°1

Bulletin d'informations du Bourbonnais et internationales  
diffusion à participation libre = coût 20 centimes

**Vous trouverez  
dans ce numéro**

**Page 1 - EDITO**

**Page 2 - Gilets jaunes, de la justice  
fiscale à la justice sociale**

**Page 3 - Luttons où bulletin de vote ?  
À bas les municipales !  
Vive les communales !**

**Page 4 - Notes de lecture n°1**

**Contact : laliene03@riseup.net**

## EDITO

### Présentation

Tout d'abord pourquoi ce nom de l'Aliéné, un jeu de mot mais pas que, nous nous inscrivons dans l'histoire du Bourbonnais et plus généralement ce qui s'est fait sur le département de l'Allier. Nous vous proposons de continuer, modestement, le journal édité à la fin des années 1970 et après, du nom de "Le débredinoir". Comme chacun le sais ou ne le sais pas, débredinoir viens de bredin terme bourbonnais pour indiquer un simple d'esprit et nous voilà plongés dans la photo de l'entête représentant ce fameux débredinoire, qui selon la légende, le simple d'esprit devait présenter sa tête dans le trou en forme de voûte du sarcophage d'un prélat nommé Menuphle et en sortir guéri. Pour les curieux une plus fine explication est donnée sur le site participatif : [https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9bredinoire\\_de\\_Saint-Menoux](https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9bredinoire_de_Saint-Menoux)

De bredin à aliéné, voilà une trouvaille, oui mais non, car aliéné est plus péjoratif que simple d'esprit, aujourd'hui l'aliéné le "fou" fait peur, alors que le simple d'esprit d'antan avait toute sa place dans la société. Bon mais passons, car aliéné veut dire aussi, vendre, transférer quelque chose, abandonner, perdre un droit, une qualité essentielle, soumettre quelqu'un à des contraintes, lui enlever son libre arbitre, détourner, éloigner quelque chose, quelqu'un de quelqu'un. Oh! ça va, nous prenez pas la tête avec cette liste à la PREVERT, mais non c'est juste pour dire que vous pouvez choisir ce que vous voulez.

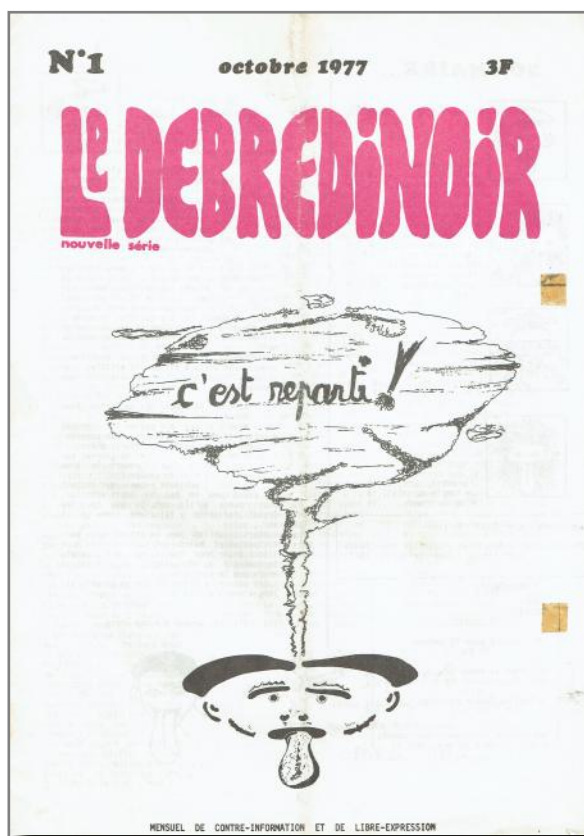
Mais revenons au pourquoi de ce bulletin, il est né de la rencontre avec un compagnon Henri TERRENOIRE qui nous a fait le don de sa bibliothèque, d'où la jonction Allier et né, oh ! Que cela est drôle ! Ok, c'est juste pour expliquer ! Et notre compagnon décédé depuis, est un des participants ayant édité le débredinoir et cela pendant plusieurs années. Voilà, pour ceusses qui ont patienté jusque là.

Alors qu'est-ce que ce bulletin à de si intéressant, nous ne le savons pas encore. Mais son intention est d'avoir en ces pages, une information de ce qui se trame sur le département de l'Allier et qui pourrait ne pas nous convenir, ainsi que des présentations de livres, une invitation à y participer selon vos envies et vos moyens. Ah ! oui, nous vous l'avons pas dit mais ce bulletin est ouvert à toutes et à tous. Nous sommes en relation avec le site : <http://www.livresdhenri.lautre.net/>

Alors soyez indulgents pour ce premier numéro et si cette revue vous parle, venez, il y aura de la place pour toutes et tous.

Ah ! oui, nous avons oublié, "bulletin d'informations du Bourbonnais et internationales", entendu de ce qui n'est pas bourbonnais est forcément à l'étranger, donc international, CQFD.

**Pour le collectif**



## Gilets jaunes, de la justice fiscale à la justice sociale

À la suite de l'annonce d'une hausse des carburants due à la taxe carbone, une grogne monte hors et dans le Bourbonnais, c'est que la consommation de carburants a un caractère obligatoire dans une zone où les transports publics sont peu développés voire disparaissent. Elle ressemble à un impôt comme sur le sel de l'ancien régime (le temps des rois). Des essais de coordination de cette grogne se feront à l'échelle départementale, interdépartementale voir internationale, avec l'aide des réseaux sociaux.



À partir du 17 novembre 2018, des groupes de personnes affinitaires (amis, familles, collègues de travail) s'attourent sur les ronds points créant des liens entre groupes affinitaires et avec le soutien manifeste d'une majorité de la population. Par son propre mouvement, en cassant son isolement individuel, la population prend conscience de ses possibilités. On apprendra qu'à Lalapalisse, Gannat, Vichy, etc., bref le département était "jaunisé". Cela et par l'autisme du gouvernement permet la pérennité du mouvement. Cet autisme est dû à ce que nous pourrions appeler le mépris de classe, celui des exploités vis à vis des dominants. Par la suite les essais d'organisation proposés seront associatif, collectif, en assemblée, en international 😊 (à l'extérieur du Bourbonnais), pour certains. Partout, l'intention première était de ne pas reproduire les structures existantes (syndicats, partis...). La population concernée composait un patchwork politique et social,

dont des syndiqués et certains politisés ne venant qu'à titre individuel. N'étant pas télépathe, on s'arrêtera là ! 🙄

En tant que mouvement, les gilets jaunes évoluent en fonction de leurs actions, les éléments internationalistes (ceux qui iront hors du département) rapporteront l'évolution des slogans, confirmée par les réseaux sociaux. Nous passerons ainsi de « la police avec nous ! » à « la police déteste tout le monde ! » puis, enfin à « tout le monde déteste la police ! ». Certes les effectifs diminuent au fur et à mesure de la répression, policière, judiciaire et financière, mais les consciences s'affinent et 🚩

les gilets jaunes, enterrés le vendredi par les médias, revenaient chaque samedi à Paris, afin de libérer les policiers de leur poste de garde, leur permettant d'augmenter les effectifs d'intervention.

Durant l'année écoulée, des tentatives ponctuelles de rapprochement entre syndicats et une partie des gilets jaunes eurent lieu sans réelle concrétisation. Enfin, suite à l'annonce de la réforme des retraites, répondant à un appel de l'intersyndicale nationale, l'intersyndicale montluçonnaise relaie l'appel pour le 5 décembre 2019 avec succès (3500 personnes selon les syndicats). Une partie des gilets jaunes y participèrent et seront invités à l'assemblée générale de l'intersyndicale. Le logo des gilets jaunes apparaîtra pour la première fois sur les tracts de l'intersyndicale le 17 décembre 2019. ils seront entendus par l'intersyndicale, sans être écoutés. Néanmoins, le samedi 11 janvier 2020 nous entendrons les syndiqués reprendre des slogans repris par les gilets jaunes : « Et Ah ! Anti ! Anticapitalisme ! » et le provocateur « travaille, consomme et ferme ta gueule ! ». Actuellement les gilets jaunes, du moins une partie de celles et ceux qui restent, cherchent à se coordonner, en revenant à la racine du mouvement des gilets jaunes, pas de chefs, pas de leaders, l'assemblée générale décide, l'action suit, mais laissant chacun et chacune libre de ses choix et de ses possibilités.

s'affirment. À l'interne du Bourbonnais, nous verrons à l'occasion de la manifestation des street medics, des CRS à Montluçon, une première ! Venant en aide 🙄 aux gilets jaunes, les CRS bloqueront deux ponts à la place des manifestants. À l'international, tel le phénix,



Photo regardactu



## Luttes ou bulletins de vote ?

Alors que la lutte contre la "réforme" des retraites est en cours nous entendons de-ci, de-là, une drôle de petite musique. En effet certains, certaines, en sont déjà à la préparation des futures élections municipales qui devraient se tenir au courant du mois de mars.

Pourquoi tant de hâte, alors que toutes les élections passées, ne nous ont apporté que misères, mensonges et déconvenues. Nous les entendons s'égoïsser : Ah mais non c'est pas pareil ! Ce sont des élections locales pour choisir nos Maires et Mairesse, seuls élus qui sont près de chez nous. Quand bien même, cela reste une délégation de notre pouvoir pour 6 années.

Ah oui, mais non ! Nous pouvons intervenir auprès d'eux pour nos doléances, car il habite la cité. Oui d'accord, mais avons-nous le pouvoir d'intervenir lors du conseil municipal, et ben non et toc !

Tout cela fait la différence, nous n'avons aucune prise sur les décisions durant 6 ans. Alors que le mouvement des gilets jaunes a fonctionné par assemblées générales, où tous pouvaient intervenir et décider de ce qui était nécessaire, comment pouvons-nous remettre tout cela en cause par un bulletin de vote ?

Alors ce que nous voulons, nous devons le prendre parce que personne ne nous le donnera, pas même les élus locaux, qui en fait n'ont aucun pouvoir. Mais enfin, ils et elles sont le premier magistrat de la ville ou du village. Que nenni, le réel pouvoir revient à l'Etat par l'intermédiaire du préfet, seul personnage qui a le dernier mot.



Le Maire ou la Mairesse n'ont le pouvoir que de rester dans les clous, le moindre écart ne leur seront pas permis. Car chaque décision du conseil municipal peut être abolie par le préfet et même la gestion de sa commune peut lui être retirée.

Pour rentrer plus dans le détail, voir l'encadré "A bas les municipales ! Vive les communales !

### À bas les municipales ! Vive les communales !

Le 15 mars 2020 auront lieu les élections municipales du premier tour. L'objectif de cet article n'est pas de vous inciter à voter machin ou bidule ni même à vous abstenir (quoique...) 😊 mais de faire les choses en conscience.

Communal vient du commun, propriété collective. En Corse, quand une mairie veut privatiser un terrain communal, un commun, il commence par le municipaliser. Le mouvement communaliste de 1871, en France, plus connu sous le nom de Commune de Paris est en fait le mouvement des communes (Paris, Lyon, Marseille...etc) désirant s'autonomiser voire se libérer de la tutelle de l'État. Et de Plus, il a remis en question le fonctionnement interne des mairies.

Municipal vient du municip, principe romain antique signalant l'inféodation d'une ville à Rome, capi-

tale de l'empire. De nos jours, une municipalité est inféodée, en France, à Paris, via le préfet. Le maire est en faits juridiques et administratifs le caporal du préfet. Dans les corps d'armée, le caporal est responsable de la propreté de la chambre mais est aux ordres de l'officier. De même, le maire est responsable de la ville sur le plan interne et la représente à l'extérieur, mais peut être démis sans aucun recours par le préfet.

En Italie, les choses sont différentes. Un maire peut dire merde au préfet sans mesure de rétorsion unilatérale dans le sens qu'il y a des recours. Toujours en Italie, l'opposition interne peut avoir un rôle constructif dans le sens qu'elle participe à des votes décisionnels autres que le vote du budget.

En France, seul le vote du budget importe, le reste n'est que consultation du conseil municipal. Et encore, au bout de trois rejets du budget, le préfet impose son budget.

Bref, le maire est le caporal du préfet et de la chambrée, le conseil municipal, n'a pas de réel pouvoir. Rien d'étonnant, cela fut écrit, en bonne partie, par Napoléon 1er. Le système municipal français découle d'un système militariste centralisé. La prétendue décentralisation n'est qu'une déconcentration de l'État puisque ce dernier conserve l'ensemble de ses prérogatives. La commune n'est pas libre de choisir un système politique interne plus collectif ou démocratique. Élire un représentant n'est pas démocratique mais aristocratique selon Montesquieu (philosophe français humaniste du XVIIIème siècle).

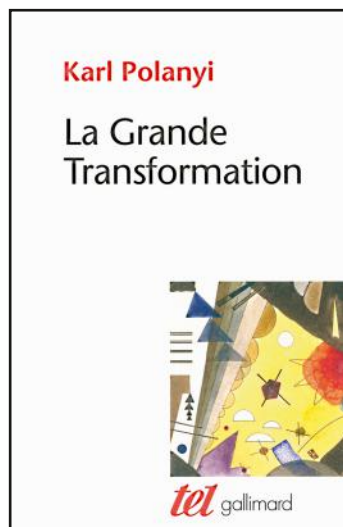
**Aussi, répétons-le : « A bas les municipales ! Vive les communales ! ».**

## La propriété et l'État

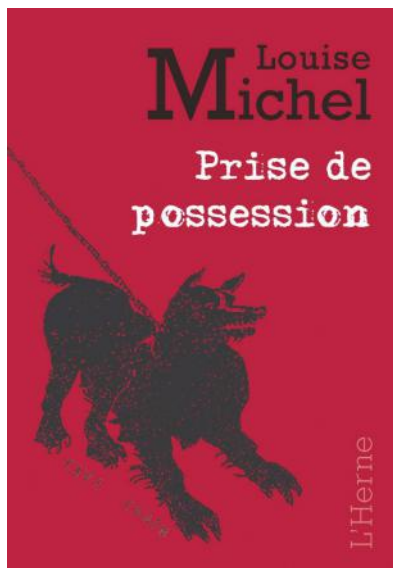
Vous connaissez l'expression «travail au noir», elle provient du Moyen âge. La population avait des droits sociaux, il était interdit au seigneur de faire travailler ses serfs la nuit. Elle désigne un travail illégal de mauvaise qualité car on y voyait mal la nuit. De même l'Habeas corpus anglais provient du Moyen âge, il est la reconnaissance des libertés individuelles, par la couronne (fuck the king !), obtenues de haute lutte par les britanniques.

Cela nous enseigne plusieurs choses. Il n'y a pas de contradictions entre luttes sociales et luttes pour les libertés individuelles et il y a toujours eu des luttes sociales avant même l'ère industrielle. Deux choses que ne peuvent comprendre les marxistes vulgaires et les idéalistes des droits de l'Homme à la française. Les proclamations d'État ne sont là que pour sanctionner, voire dévier, les aspirations de la population humaine. Car l'aspiration humaine profonde est le communisme dans sa définition avant le marxisme à savoir qu'il n'y a pas de libertés individuelles sans libertés collectives. Par exemple, l'émancipation de la femme dépend de droits sociaux telle que l'accès à la contraception et à l'avortement.

Aussi faut-il savoir différencier les droits sociaux et les déviations voulues par l'État, la propriété privée est une déviation. L'hégémonie de la propriété-



té privée est d'abord voulue par l'État anglais telle que l'a décrit Karl Polanyi dans son livre La grande transformation. D'autres modes de propriété existaient telle que la propriété d'usage, usage ou possession (les termes sont synonymes) et la propriété collective d'usage, les communs.



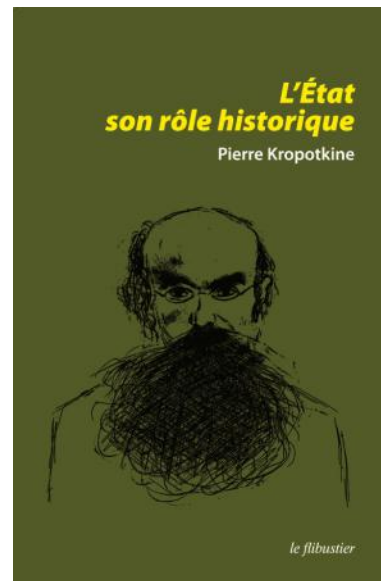
Pour la possession, je vous renvoie à l'opuscule de Louise Michel, *Prise de possession*; les plus courageux liront *Qu'est-ce que la propriété*<sup>(1)</sup> de Proudhon. À retenir, vous acquérez la possession par l'exercice de votre liberté tandis qu'avec la propriété privée, vous n'êtes libre que si au préalable, vous disposez d'une propriété. Les dynamiques sont inverses et il faut que l'État veuille bien concéder sa propriété pour qu'il y ait propriété privée; l'État ayant le monopole légitime de la force et c'est sa propriété.

Les communs étaient des terres ou des biens communs au sens de communal et non de municipal dont l'usage étaient parfois collectif (pour les terres cultivées) ou pluri-individuel (pour les biens). Il y a actuellement un retour de la notion de commun via internet car beaucoup de logiciels gratuits sont communs, lire *Le retour des communs*<sup>(2)</sup> (sous la direction de Benjamin Coriat). Et aussi, à Naples, l'eau et sa distribution a été récemment déclaré bien commun. Techniquement, chaque citoyen de Naples a un quota d'eau gratuit par contre il paie un prix majoré quand il le dépasse. Pour plus de précisions, vous lirez *L'eau bien, commun public*<sup>(3)</sup> de Riccardo Petrella.

Les communs sont communaux au sens qu'ils appartiennent à la collectivité dans son ensemble et non seulement à la mairie, ils ne sont pas municipaux. D'ailleurs, quand il existe encore des biens communs comme en Corse, les mairies cherchent à municipaliser avant de pouvoir privatiser. D'autre part, municipal signifie dans l'antiquité être inféodé à Rome. Actuellement, la municipalité est en France inféodée à Paris. La municipalité est donc une émanation de l'État en quelques sorte. On voit bien ici le lien intrinsèque entre État et propriété privée.

La propriété privée a été sanctionnée par l'État français au début de la révolution française par la Déclaration des droits de l'Homme où la propriété privée est appelée propriété. C'était un moyen pour la classe dirigeante de sauvegarder ses prérogatives. Pour cela, les anarchistes préfèrent parler de possession ou d'usage. L'abolition des privilèges n'est que nominale en 1789, elle ne sera effective qu'en 1793 du fait des luttes de la population.

La dynamique de l'État n'a jamais été en faveur de la population, il lutte pour ses intérêts et ceux de la



classe dirigeante. Dans *L'État, son rôle historique*, Kropotkine décrit comment l'État a imposé son autorité au Moyen âge. Il a laissé opérer les invasions barbares et guerrières et n'a protégé les villes (autonomes à l'époque) que contre leur inféodation. La municipalité est un instrument de l'État. Aussi, laisser la gestion de la sécurité sociale à l'État en 1996, en France, fut une erreur dont la population concernée se plaint aujourd'hui.

1. *Qu'est-ce que la propriété ?*, Proudhon, *Le livre de poche*

2. *Le retour des communs*, collectif sous la direction de Benjamin Coriat, éditions Les liens qui libèrent

3. *L'eau, bien commun public*, Riccardo Petrella, éditions L'aube Nord